

CNAS du 25 février 2020
Présidé par M. Arnaud ROFFIGNON, secrétaire général adjoint

M. Arnaud ROFFIGNON procède à la vérification du quorum.

Sont présents au titre des représentants de l'administration :

le directeur général des patrimoines, représenté par **Mme Corinne BOLUEN**
la cheffe du service des ressources humaines, représentée par **Mme Isabelle GADREY**,
sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales
le président de l'établissement public de la Bibliothèque nationale de France, représenté par
Mme Bénédicte JACOB
le président de l'établissement public du centre des Monuments nationaux, représenté par
Mme Pascale THOMAS
le président de l'établissement public du Musée du Louvre, représenté par
Mme Muriel VATOUX

Excusée, la directrice générale de la création artistique
Excusé, le directeur général des médias et des industries culturelles
Excusée, la cheffe de l'inspection générale des affaires culturelles
Excusé, les deux représentants des directions régionales des affaires culturelles

Sont présents au titre d'experts permanents :

la cheffe du bureau de l'action sociale, **Mme Stéphanie RICATTI**
le président de l'association pour l'action sociale, culturelle et sportive, représenté par
Mme Sylvie GASPARINI

Est également présente :

Mme Patricia FLEURY, qui assure le secrétariat de l'instance

Sont présents au titre des représentants du personnel :

Titulaires	Suppléants (avec voix délibérative)
<u>Syndicat CGT Culture</u> (6 voix) Sylvie BOCAGE-LAGARDE Anne-Marie CRENN SAOULAJANE Albert RANGUIN Stéphane AULIGNE	Anabel MOUSSET Mourad
<u>Syndicat CFDT Culture</u> (4 voix) Michel BIGOT Monique CHAPONNEAUX Corinne COVARRUBIAS François VALENTIN	

Syndicat SUD Culture Solidaires

(3 voix)

**Esther DELIERE-CRAMPON
Yann LEROUX**

Mme Élisabeth REDOLFI

Sont Excusées, la représentante de la liste commune CFTC-UNSA, Mme Irène LEMARIE-DUMESNIL et la représentante de la FSU, Mme Marie-Hélène THIAULT.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur ROFFIGNON annonce que Madame Anabel MOUSSET (CGT-Culture) occupera la fonction de secrétaire adjointe de la présente séance.

Deux séances du CNAS se tiennent en général par an, l'une en janvier ou février et l'autre en juin ou juillet. La première séance de l'année porte sur trois enjeux : examiner les orientations générales de la politique d'action sociale du ministère ; étudier les orientations budgétaires ; émettre un avis sur les subventions aux associations du personnel. La seconde séance permet d'effectuer un point d'avancée à mi-année sur les grands dossiers et de rapporter l'activité entre deux séances.

Monsieur ROFFIGNON rappelle que le comité était initialement prévu le 29 janvier mais qu'en raison d'une journée nationale d'action, trois organisations syndicales ont demandé son report, ce que l'administration a accepté. Dans le cas contraire, le quorum n'aurait pas été atteint. La séance avait été reprogrammée le 5 février. L'administration avait auparavant proposé de la découper en deux volets : le premier sur les dossiers obligatoires et le second sur les grandes orientations stratégiques et budgétaires. Le premier sera débattu ce jour. Une date a été fixée pour examiner le second, le 30 avril.

La séance du 5 février n'a pas pu se tenir, en l'absence de quorum. Une déclaration liminaire avait été lue par les représentants de la CGT et de la FSU, avant de quitter la séance, qui avait ensuite été levée. D'après les règles du CNAS, la séance aurait dû être reconvoquée dans les 15 jours, ce qui revenait à l'organiser pendant les vacances scolaires de février. **Monsieur ROFFIGNON** a donc proposé d'organiser une nouvelle séance du CNAS, le 25 février.

La séance n'a pas pour objet de discuter des orientations budgétaires. Néanmoins, des questions de cet ordre seront évoquées à travers les subventions aux associations du personnel. **Monsieur ROFFIGNON** tient donc à rappeler quelques chiffres, relatifs au budget de titre III. Celui-ci s'élèvera, en 2020, à 6,3 millions d'euros, soit + 3,9 % par rapport au budget 2019 et + 10,1 % par rapport à 2018. La dynamique d'augmentation est forte, eu égard aux enjeux, qui seront présentés plus en détail lors de la séance du 30 avril.

Par ailleurs, l'instance poursuit la volonté partagée d'appréhender les enjeux RH et d'action sociale de manière plus globale et cohérente. Il importe de se projeter et d'établir une feuille de route, reflétant l'ambition du budget et permettant d'être en adéquation avec les besoins et les enjeux. Face aux défis actuels et à venir (paupérisation des agents, accidents de la vie et évolution des attentes), l'action

sociale du Ministère constitue l'un des volets fondamentaux d'une politique de gestion des ressources humaines responsable.

Deux grands enjeux existent : l'un relatif à l'équité ; l'autre à l'adaptation à l'évolution des attentes et des besoins des agents.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) indique que son organisation syndicale siégera pour l'examen des demandes de subvention des associations pour 2020. La date du 30 avril a bien été notée. Par ailleurs, elle souhaite s'assurer qu'un CNAS sera bien organisé fin juin. Elle note l'absence, dans le planning remis, du comité de suivi de la protection sociale complémentaire, qui doit se tenir en urgence. Les négociations au sein de la DGAFP concernant ce sujet ont débuté dès l'été 2019. Avec l'article 40 de la loi sur la fonction publique, une nouvelle procédure entre en vigueur, compte tenu de la réforme sur le 100 % santé. Un bilan doit être tiré afin d'améliorer les pratiques à venir. En outre, de la visibilité doit être apportée à propos des moyens qu'entend mobiliser le ministère de la Culture en la matière. Un autre sujet fondamental concerne le logement. Une réforme sur les HLM est à l'œuvre ; des échanges doivent porter sur les évolutions, leurs impacts pour le ministère de la Culture et l'interministériel. En outre, les sept logements d'urgence sont toujours largement insuffisants. La question des douches reste également d'actualité.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) observe en outre que l'augmentation du budget se justifie par le passage d'un certain nombre d'établissements en T3. Son organisation syndicale doit examiner attentivement ce budget avant de pouvoir se réjouir de la hausse.

Elle réitère en outre son alerte, exprimée par écrit, au sujet de la situation des écoles nationales d'architecture. Des agents n'ont pas accès à l'action sociale et ne sont pas informés de leurs droits. Cette inégalité de traitement ne peut plus durer. Les écoles d'architecture ne possèdent plus de personnel dédié sur ces questions et doivent être aidées.

Monsieur ROFFIGNON rappelle que le comité s'était tenu, en 2019, en juillet, compte tenu des difficultés à trouver une date en juin. Il peut s'engager à ce qu'elle ait lieu avant le 30 juin en fonction des disponibilités de l'ensemble des organisations syndicales. Les autres sujets évoqués par Madame Bocage-Lagarde seront évoqués le 30 avril.

Madame GADREY constate que souvent au mois de juin, compte-tenu des agendas des organisations syndicales communiqués à SDS, il ne reste que 2 ou 3 journées « utiles ».

Le président rappelle l'ordre du jour :

Point n°1 : approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019 (pour avis) ;

Point n°2 : examen des demandes de subvention des associations pour 2020 (pour avis).

Point 1 : approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019 (pour avis)

Monsieur ROFFIGNON s'enquiert des remarques.

Madame GASPARINI apporte une précision par rapport à la page 15 : elle n'a pas évoqué « l'agent comptable » mais « la comptable ».

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) rappelle que les représentants du personnel attendent toujours une réponse sur la restauration de la BPI.

Monsieur ROFFIGNON indique que la réponse sera apportée au plus tard le 30 avril. Le dossier est en cours d'instruction, il est complexe d'un point de vue juridique.

Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) s'enquiert du résultat de la concertation sur les logements de Paris 3.

Madame RICATTI explique que les commissions du bailleur se sont déroulées en plusieurs temps ; la dernière s'est tenue le 14 février. Le ministère a lui-même rencontré des difficultés à obtenir des retours, qu'elle s'engage à transmettre le lendemain par mail.

Point 2 : examen des demandes de subvention des associations pour 2020 (pour avis)

Monsieur ROFFIGNON propose d'entamer l'examen par les associations d'Ile-de-France.

Demande de subvention des associations d'Ile-de-France

Madame RICATTI indique que huit associations ont déposé une demande, dont cinq ont sollicité un niveau équivalent à celui de 2019, alors que trois autres ont demandé une légère augmentation. En 2019, le montant de subvention accordée s'élevait à 1 260 376 euros. La demande de subvention pour 2020 s'établit à 1 261 190 euros. Compte tenu de la solidité des dossiers et de la diversité des actions proposées, l'administration suggère d'accorder tous les montants de subvention demandés.

Monsieur ROFFIGNON s'enquiert des questions.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) rappelle qu'en 2019, les représentants du personnel avaient demandé à connaître les subventions accordées par les établissements publics, notamment celles du Louvre, pour des raisons d'égalité de traitement. Il serait bien d'en présenter au moins un bilan.

Monsieur ROFFIGNON rappelle que ce point ne traite que des subventions versées par le ministère et non des subventions versées aux associations des établisse-

ments publics qui rémunèrent l'ensemble du personnel sur leur budget. La question susmentionnée porte sur le bilan de l'action sociale d'une manière générale. Elle sera étudiée lors de la séance du 30 avril. Le CNAS porte en effet l'ambition d'appréhender l'ensemble de l'action sociale ministérielle.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) rappelle que son organisation syndicale avait demandé que le nombre d'enfants concernés par les cadeaux de Noël soit indiqué. L'administration avait donné son accord.

Monsieur ROFFIGNON précise que cette information figurera dans le rapport d'activité.

Madame REDOLFI (SUD) note que les Arbres de Noël sont évoqués dans la présentation.

Madame RICATTI en convient, à titre informatif néanmoins.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) regrette, en termes de forme, que le document de l'AAS ne soit pas plus lisible. Une difficulté porte sur les commissions de secours. Les assistantes sociales, qui ne sont plus que deux, instruisent en commission toutes les demandes de secours. Récemment, un agent, dont le reste à vivre était de 36 euros, était éligible à l'aide financière remboursable (AFR) de l'AAS. Il aurait donc été plus simple d'éviter son passage en commission de secours.

A propos des voyages, **Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture)** souhaiterait savoir combien de personnes se sont rendues dans les différentes destinations, notamment l'Ouzbékistan et la Jordanie, leur profil et la partie de l'année concernée. L'offre doit être ouverte à tous et pas seulement aux retraités.

Le déficit a été en partie comblé, grâce principalement à la billetterie. La CGT n'a jamais caché sa défiance quant à ce principe, sachant que les principaux prestataires proposent des offres alléchantes, qui finiront par faire concurrence aux offres des associations. Il importe de réfléchir à la manière de combler les déficits différemment.

Par ailleurs, **Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture)** ne comprend pas tous les acronymes figurant dans la présentation, notamment le CIDFF et le CEFS. Le Conseil d'Administration a voté une augmentation de 1 euro du prix du billet Disney. Il serait préférable de proposer des activités ludiques, telles que des promenades en forêt ou le parc floral de Vincennes, qui coûtent moins cher. *A contrario*, il est dommage que par souci d'économie, l'AAS ait diminué le nombre de visites et d'ateliers proposés. Ces éléments donnent l'impression que les choix sont en contradiction avec les échanges qui se tiennent dans cette instance.

Il est satisfaisant que l'adhésion à l'AAS soit maintenue à 8 euros.

La présentation évoque la mise en place d'un site Internet, au moment où l'ANCAV lancera le sien sur l'action sociale. Il serait intéressant de connaître ce que le ministère projette.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) regrette que le budget de l'AAS soit contraint. Il est inacceptable que les acquisitions bibliothèque diminuent et que les promotions ponctuelles de billetterie/spectacle baissent également.

Monsieur ROFFIGNON constate que certains sujets évoqués relèvent du Conseil d'Administration de l'AAS.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) note que le Conseil d'Administration de l'AAS vote un certain nombre d'orientations pour l'association. Ces orientations sont permises grâce au budget et aux subventions votées au CNAS. Le Comité a donc le droit de s'interroger sur un certain nombre de décisions prises et l'utilisation des deniers publics.

Monsieur ROFFIGNON en convient. Reste que les débats du Conseil d'Administration de l'AAS ne peuvent se tenir au CNAS.

Madame RICATTI souligne la nécessité de revoir quelque peu la doctrine en vigueur au sein de la commission de secours et de rétablir une certaine équité de traitement. Par ailleurs, la demande d'un agent pour un passage en commission de secours ne peut être légalement refusée, même s'il ne remplit pas les conditions. Sa décision fait foi et permet de renvoyer l'agent vers l'AFR.

Madame GASPARINI ajoute que la même démarche prévaut pour un passage de l'AFR vers la commission de secours. Elle ne peut fournir d'informations concernant les voyages, qui figureront dans le rapport d'activité 2019 qui paraîtra en juin ou juillet. A propos de la billetterie, la baisse du déficit ne s'explique pas par l'augmentation du nombre de billets vendus mais par celui du prix de vente. En effet, le Conseil d'Administration a décidé de rehausser le prix des tickets de cinéma de 5 à 6 euros, ce qui a permis de diminuer le déficit.

Le CIDFF est le centre d'information sur le droit des femmes et des familles. Il propose deux fois par mois des entretiens gratuits par des juristes pour les enfants. Un service similaire est proposé avec l'ADIL, spécialisé sur le logement.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) demande si les agents reçoivent une communication à propos des permanences de l'ADIL.

Madame GASPARINI explique que les permanences figurent sur la page de l'association dans Sémaphore.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) juge bon de communiquer régulièrement à ce sujet.

Monsieur LEROUX (SUD Culture Solidaires) constate que dans le document transmis, le budget prévisionnel est illisible.

Madame GASPARINI en convient. La première page comprend l'ensemble du budget ; chaque page présente ensuite le détail. **Madame GASPARINI** note que ces tableaux comprennent de nombreuses informations ; elle ne voit pas d'inconvénient à réfléchir à un meilleur format.

Monsieur LEROUX (SUD Culture Solidaires) lui suggère de définir le format du tableau directement en A3, pour qu'il apparaisse directement ainsi.

Monsieur SAOULAJANE (CGT Culture) se demande pourquoi le ratio de subvention par adhérent n'apparaît pas, pour les années 2018, 2019 et 2020, pour l'AAS et CAP-Culture.

Madame GASPARINI explique que l'AAS ne gère pas sa subvention uniquement pour les adhérents. Une partie sert aux prêts, à l'Arbre de Noël, aux colonies de vacances, etc., concernant tous les agents et pas seulement les adhérents. Il n'est donc pas possible d'identifier un ratio par adhérent.

Monsieur AULIGNE (SUD Culture) remarque qu'il suffirait d'isoler certaines sommes pour identifier le montant restant.

Monsieur ROFFIGNON suggère de proposer de demander à l'AAS d'élaborer, pour l'année suivante, une double présentation avec le budget global et deux masses financières, l'une se rapportant à un nombre d'adhérents et l'autre mutualisée. En revanche, le CAP ne compte aucun adhérent puisqu'il s'agit d'une fédération d'associations. 100 % du budget est lié à des actions mutualisées.

Madame THOMAS demande si les représentants du personnel souhaitent obtenir le nombre d'adhérents ou le nombre d'agents concernés.

Monsieur ROFFIGNON confirme la possibilité de deux lectures : l'une sur le rayonnement de l'association ; l'autre sur le nombre de personnes bénéficiant des actions de l'association.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) indique que ce ratio permet de faire des comparaisons entre les différentes associations.

Monsieur ROFFIGNON juge difficile d'en déduire un indicateur d'équité car il ne représente pas l'action globale réalisée par chacune des associations. En outre, le nombre d'adhésions peut varier dans le temps et ne pas forcément être connecté au rayonnement réel de l'association. **Monsieur ROFFIGNON** s'engage à examiner, avec les associations, la manière d'améliorer la présentation des tableaux de synthèse, pour mieux apprécier l'enjeu d'équité et l'impact de l'action sociale.

Monsieur ROFFIGNON propose de procéder au vote pour les 8 subventions des associations en Ile-de-France, pour un montant de 1 261 190 euros, correspondant aux demandes formulées par les Présidents d'associations.

Les subventions 2020 pour les associations d'Ile-de-France sont approuvées à l'unanimité.

Demande de subvention des associations en région

Madame RICATTI présente ensuite les subventions concernant les régions. 23 associations ont formulé une demande de subvention au titre de l'année 2020. 2 n'ont

pas fait de demande cette année, la DRAC Bourgogne et la Guadeloupe. 9 associations ont demandé le même niveau de subvention qu'en 2019. 14 ont sollicité une subvention plus élevée. Le sérieux des demandes est à souligner. Les crédits sont de mieux en mieux utilisés et les reports d'une année à l'autre diminuent. De réels efforts sont réalisés pour développer le lien social et les projets. Certaines sont très dynamiques, notamment la Martinique et le Nord-Pas-de-Calais. L'administration propose d'octroyer les montants demandés par les associations, à l'exception de celui pour l'association de Franche-Comté, qui demande 10 500 euros. Elle sollicite pour cette association une reconduction du budget 2019, soit 9 500 euros, du fait du report de crédit 2019 existant de 10 425 euros et des besoins 2020. Le total de subvention demandée pour 2020 est de 203 320 euros, contre 196 576 euros. Le ratio de subvention par adhérent est, à titre indicatif, de 113 euros en moyenne. La proposition de l'administration porte donc sur un montant de 202 220 euros.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) signale qu'habituellement, la demande d'abondement de la subvention s'accompagne d'un argumentaire de la part de l'association. Elle souhaite le connaître. Par ailleurs, certaines associations semblent rencontrer des difficultés pour mettre en place les Arbres de Noël en région. De plus, une association avait demandé 8 000 euros en 2019 ; elle prévoyait un voyage à New York, pour lequel un abondement lui avait été accordé. **Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT)** ignore si ce voyage a eu lieu, en l'absence de la présentation du bilan.

Elle s'enquiert en outre du devenir des associations du ministère de la Culture dans les DRAC, dès lors que les agents du ministère seront mis à disposition d'autres ministères.

Monsieur ROFFIGNON précise qu'un seul projet de secrétariat général aux affaires mutualisées est en projet, pour l'Île-de-France. Dans les territoires d'outre-mer, les niveaux départemental et régional ne sont pas distincts concernant les services de l'État et le projet de secrétariat général commun emporte les deux niveaux. Si l'agent reste rattaché au ministère de la Culture ou mis à disposition, il continuera à bénéficier de l'ensemble de l'action sociale. S'il est transféré sur le budget du ministère de l'Intérieur, il deviendra agent de ce ministère. S'il est détaché, il rentrera également dans le cadre du ministère de l'Intérieur.

Les échanges sont actuellement nourris avec le ministère de l'Intérieur sur la création des secrétariats généraux communs en outremer afin de préserver l'intérêt des agents du ministère. En Île-de-France, ils sont aussi étroits même s'ils sont moins avancés.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) demande si les associations ont mesuré l'impact de ces transferts et note que certaines associations en outremer sont de très petite taille.

Monsieur ROFFIGNON indique que les règles adoptées en matière d'action sociale suivront celles adoptées en matière de ressources humaines. En tout état de cause, les agents continueront à bénéficier d'action sociale. Les évolutions prévues sont en outre très faibles en termes d'effectif, sans impact, à son sens, sur la viabilité des associations.

Madame RICATTI s'engage par ailleurs à se renseigner sur les problématiques de certaines associations relatives aux Arbres de Noël.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) fait part d'une difficulté d'entente avec les préfetures pour la mise en œuvre des Arbres de Noël alors qu'il a toujours été convenu que l'organisation resterait à la main des associations. Cette problématique mérite d'être creusée, pour éviter les dérives.

Madame RICATTI ajoute que l'abondement demandé par la région Franche-Comté visait à concrétiser deux voyages prévus en Auvergne et à Copenhague.

Madame DELIERE-CRAMPON (SUD Culture Solidaires) précise que son organisation est favorable à accorder à cette association 10 500 euros, dans la mesure où les éléments retenus pour accorder la subvention sont en principe le dynamisme de l'association, la diversité des activités et le taux d'adhésion.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) indique que la CGT s'associe à la demande.

Madame RICATTI rappelle que la demande portait sur 10 500 euros, au titre des activités prévues alors que le report 2019 est déjà de 10 425 euros. Ce report et une subvention de 9 500 euros paraissent suffisants, aux yeux de l'administration, pour subvenir aux différents besoins.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) juge qu'il aurait été intéressant de savoir si ce report a été constitué dans l'objectif de mener à bien le projet.

Monsieur ROFFIGNON rappelle que le même débat avait eu lieu en 2019. Le reliquat de cette association était déjà important ; l'administration s'était positionnée pour une subvention de 9 500 euros au lieu de 10 500 euros, sur la base du même raisonnement.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) suggère d'être attentif, l'année suivante, au montant du report. L'exercice actuel est limité, compte tenu de l'absence de présentation du bilan à ce stade.

Monsieur ROFFIGNON rappelle qu'il avait été demandé à la Présidente de l'association d'aboutir à un meilleur taux d'exécution de la subvention en 2019. Or ce n'est pas le cas.

Monsieur LEROUX (SUD Culture Solidaires) note que cette association n'est pas la seule à comptabiliser un report. Une association a besoin d'un fonds de roulement. Il serait peut-être nécessaire de clarifier la politique en la matière.

Monsieur ROFFIGNON partage l'avis qu'une règle transversale doit être fixée pour tous. Aucune règle prudentielle n'est établie en termes de nombre de mois de fonctionnement de sécurité mais une analyse équitable est menée pour toutes les associations. Une distinction doit en outre être faite entre le non-exécuté d'une année donnée et le niveau de fonds de roulement.

Madame RICATTI indique que l'association de Franche-Comté affiche un report de 10 425 euros alors que de façon générale, les reports s'échelonnent entre 1 000 et 4 000 euros.

Monsieur ROFFIGNON propose de maintenir la proposition de l'administration, dans un souci d'équité. Aucune raison ne justifie d'avantager une association plutôt qu'une autre mais le reliquat de crédits non exécutés ajouté à la demande de subvention aboutirait à créer un reliquat structurel fin 2020.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) maintient la position de son organisation syndicale, tout en souhaitant que des explications soient demandées à cette association si son report restait aussi élevé l'année suivante.

Monsieur ROFFIGNON estime qu'en suivant la demande, l'association de Bourgogne-France-Comté sera favorisée à hauteur de 1 000 euros.

Mme BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) considère que cette association dynamique et innovante répond aux critères d'octroi de la subvention. Si le même constat est effectué l'année prochaine, des explications devront être apportées. Historiquement, les débats portaient sur plusieurs associations. Cette année, seule une fait débat, pour un montant de 1 000 euros.

Monsieur ROFFIGNON entend le souhait des élus que la demande totale de subvention soit portée de 202 320 euros à 203 320 euros, incluant les 1 000 euros supplémentaires qui semblent faire consensus au sein des organisations syndicales. Il propose donc la réalisation d'un seul vote, sur la base de cette proposition.

Les subventions 2020 pour les associations en région sont approuvées à l'unanimité.

Esther DELIERE-CRAMPON (SUD Culture Solidaires) suggère d'ajouter, dans le tableau, une colonne relative au montant de la subvention demandée les années précédentes.

Monsieur ROFFIGNON prend note de la demande.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) s'enquiert de l'état du recrutement d'assistantes sociales. Elle rappelle qu'un conseiller technique social est également attendu. En outre, seuls deux médecins de prévention sont encore présents. Ce déficit pose problème, notamment pour l'attribution de matériels adaptés. Par ailleurs, le retard de paiement des différents prestataires (kinésithérapeutes, pharmaciens, etc.) est considérable. En conséquence, des agents se retrouvent en rupture de soins.

Par ailleurs, le contact « Alerte suicide » a disparu, ce qui pose quelques difficultés face à une situation d'urgence.

Monsieur ROFFIGNON note que cette question relève du BSST.

Madame BOCAGE-LAGARDE (CGT Culture) rappelle en outre que la procédure pour la prise en charge des agents amenés à se déplacer dans le cadre des commissions de réforme départementales est toujours attendue. Quant à la fusion des instances médicales, elle aboutira à une rupture d'expertise, à un prolongement de l'attente pour passer en comité médical ou en commission de réforme. Des moyens doivent être mobilisés pour recruter des experts.

Monsieur ROFFIGNON annonce que le sujet de la médecine de prévention sera abordé au CHSCT-M du 18 mars ainsi qu'au CHSCT d'administration centrale du 25 mars. Les autres éléments seront évoqués le 30 avril, dans une perspective stratégique globale.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) mentionne le problème des commissions logement dématérialisées, qui ne conviennent pas.

Monsieur ROFFIGNON précise avoir noté ce point. Suite aux orientations qui seront discutées le 30 avril, des questions resteront à traiter lors de rendez-vous plus spécifiques.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) rappelle qu'une nouvelle campagne devait être menée à propos de la question de l'adhésion des établissements au programme 148.

Monsieur ROFFIGNON indique que ce sujet sera également discuté le 30 avril. Un recensement est en cours de réalisation, afin que tous les établissements soient pris en compte, dans le cadre de leur propre dispositif ou du programme 148.

Madame REDOLFI (SUD Culture Solidaires) signale que pour avoir accès au programme 148, les agents doivent disposer de l'information. Or celle-ci n'est ni connue ni visible.

Monsieur ROFFIGNON assure que les enjeux de communication et d'information seront au cœur des orientations stratégiques.

La séance est levée.